



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 Mai 2015.

L'an deux mille quinze, le 29 Mai, à 16 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILES, Paul VILLAIN
Commune de PENNE : Messieurs Philippe DELABRE, Axel LETELLIER
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Armand CECCARELLI, Jean-Christophe CAYRE
Commune de LES CABANNES : Messieurs Philippe WOILLEZ, Patrick LAVAGNE
Commune de VAOUR : Monsieur Pascal SORIN,
Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS
Commune de ST MARCEL CAMPES : Madame Evelyne LECAT-BONNAFOUS
Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU
Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC
Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT
Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU
Commune de LE RIOLS : Monsieur Bernard LARROQUE
Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Gérard TERRISSOL
Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU
Commune de MARNAVES : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC
Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX
Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Gérard VIDAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sylvie GRAVIER (MILHARS), Messieurs Jean-Luc KRETZ (PENNE), Messieurs François LLONCH, Bernard TRESSOLS (CORDES), Monsieur Bernard HOLDERLE (VAOUR)

Monsieur Paul VILLAIN a été élu secrétaire de séance.

1- Délibération validant le vote du Budget de la Voirie 2015.

Le conseil communautaire, entendu la présentation faite par Monsieur le Président, du budget annexe de la Voirie au titre de l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, approuve les prévisions budgétaires énoncées et adopte le budget annexe 2015 de la Voirie comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	393 574,42	346 513,82
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 47 060,60
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	393 574,42	393 574,42

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	525 405,80	754 594,38
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	110 196,69	121 606,83
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 240 598,72	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	876 201,21	876 201,21
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 269 775,63	1 269 775,63

2 - Délibération validant les entreprises retenues au titre du marché Voirie 2015.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres réunie en date du 4 mai 2015 a statué et validé les offres des entreprises retenues pour les travaux de voirie 2015, consécutivement à l'appel d'offres qui avait été lancé le 6 février 2015 pour l'ensemble des communes membres.

Il donne ensuite lecture des entreprises retenues et des lots dont elles ont été adjudicataires :

LOT 1 Livers-Cazelles, Souel : Entreprise EIFFAGE

LOT 2 Cordes, Les Cabannes : Entreprise EIFFAGE

LOT 3 Saint Marcel-Campes : Entreprise MALET

LOT 4 Bournazel, Lacapelle-Ségalar, Saint Martin-Laguepie, Le Riols : Entreprise ETPL

LOT 5 Vindrac, Labarthe Bleys, Marnaves, Mouzieys-Panens : Entreprise ETPL

LOT 6 Penne, Vaour, Roussayrolles, Saint Michel de Vax, Milhars : Entreprise MAFFRE

Au terme de cette présentation, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de valider la décision de la commission d'appel d'offres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le rapport de la commission d'appel d'offres et le choix des entreprises retenues.

3-Demande de subvention départementale au titre du FDT Voirie d'intérêt local – Travaux voirie 2015.

Monsieur le Président présente à l'assemblée des devis de travaux d'investissement au titre de la voirie qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2015 sur les communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIEYS-PANENS, VINDRAC, LABARTHE-BLEYS, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPELLE-SEGALAR, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOLS, ROUSSAYROLLES, ST MICHEL DE VAX,VAOUR.

Le montant global des travaux voirie 2015 estimatif, se chiffre à :

**380 502.00 Euros HORS-TAXES.
(Trois cent quatre-vingt mille, cinq cent deux euros)**

Il demande au conseil communautaire d'approuver le devis global prévisionnel des travaux et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2015 auprès du Conseil Départemental du Tarn.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, autorise Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2015 auprès du Conseil Départemental du Tarn.

4. Délibération validant l'entreprise retenue pour les travaux de remplacement de la clôture de l'école de VAOUR.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres réunie en date du 4 mai 2015 a procédé au choix de l'entreprise devant effectuer les travaux du remplacement de la clôture de l'école de VAOUR.

L'entreprise retenue est DIRICKX Espace de FENOUILLET (31) pour un montant de : 6 541.00 euros hors taxes.

Il propose au conseil communautaire de valider la décision de la commission d'appel d'offres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le rapport de la commission d'appel d'offres et le choix de l'entreprise qui a été retenue.

5. Demande de subvention départementale pour les travaux de remplacement de la clôture de l'école de VAOUR.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le plan de financement des travaux devant être réalisés sur la clôture de l'Ecole de VAOUR et pour lesquels, une demande d'aide doit être déposée auprès du Conseil Départemental.

Il rappelle que l'Ecole Francis DUPAS de VAOUR fait partie du regroupement pédagogique des écoles de PENNE et de VAOUR et qu'elle accueille actuellement les enfants inscrits en classe maternelle et en classe primaire.

Elle abrite également le Centre de Loisirs sans hébergement (CLAE) périscolaire qui accueille les enfants de ces deux écoles, avant et après la classe.

Il donne lecture du plan de financement de l'opération.

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Travaux clôture Ecole		Subvention départementale	
Francis DUPAS VAOUR	6 541.00	70 % RPI PENNE-VAOUR	4 578.70
		Autofinancement	1 962.30
TOTAL Hors Taxes	6 541.00	TOTAL Hors Taxes	6 541.00

Entendu l'exposé du projet et la présentation du plan de financement par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

6. Délibération demande de subvention départementale pour l'achat de composteurs, service des déchets ménagers.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du Service du Développement Durable, concernant l'achat des composteurs et des lombricomposteurs collectifs qui seront installés dans les établissements publics de proximité, comme le collège, la maison de retraite et les écoles intercommunales, cuisine collective de Fontbonne.....

Cette opération s'inscrit sur une durée de trois ans et son objectif est de diminuer la quantité des déchets ménagers produits sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, il propose au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du « règlement d'aide déchets du département » et il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Achat composteurs	9 750.00	Subvention départementale 25%	3 837.50
Achat lombricomposteurs	5 600.00	Autofinancement	11 513.50
TOTAL Hors Taxes	15 350.00 €	TOTAL Hors Taxes	15 350.00 €

Entendu l'exposé du projet présenté par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

7- Délibération portant renouvellement de la convention annuelle relative au fonctionnement du Réseau d'écoles dit de « CORDES »

Monsieur le Président donne lecture de la convention 2015, relative au fonctionnement du Réseau Pédagogique proposée par le Conseil Départemental du Tarn. Il rappelle que ce réseau est constitué exclusivement d'écoles primaires : Cordes, Bernac, Cestayrols, Donnazac, Fayssac, Itzac, Milhars, Penne, Sainte-Croix, Vaour et Villeneuve sur Vère.

Cette convention, entre le Conseil Départemental du Tarn, la Direction Académique et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, définit le fonctionnement administratif et financier du Réseau d'écoles et supporté par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **ACCEPTE** cette Convention et **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à la signer.

8-Délibération portant renouvellement de la convention annuelle « Accueil Loisirs 2015 », pour les enfants fréquentant le CLSH (centre de loisirs sans hébergement de Laguépie)

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la présentation du projet de convention avec la Communauté de Communes Quercy-Rouergue, Gorges de l'Aveyron relatif à l'accueil des enfants du territoire sur le Centre de Loisirs sans hébergement de Laguépie, les mercredis et pendant les vacances scolaires,

- **Considérant** que le Centre de Loisirs est fréquenté par les enfants des familles résidentes sur les communes du territoire de la 4C, limitrophes du Tarn et Garonne ;

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'accueil avec la communauté de communes Q.R.G.A.

9--Délibération demande de subvention au titre du FDT-Départemental pour l'installation de tapis amortissants pour les aires de Jeux du groupe scolaire de CORDES.

Monsieur le Président expose, dans le cadre de la rentrée scolaire de septembre 2015, il y a lieu de procéder au remplacement des tapis amortissants des aires de jeux du groupe scolaire de CORDES.

A ce titre, il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre du FDT.

Il donne ensuite lecture du plan de financement prévisionnel et demande au conseil communautaire de l'autoriser à faire cette demande.

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Devis prévisionnel tapis amortissants		Subvention départementale FDT 70 % (R.P.I Cordais)	11 420.05 €
		Autofinancement	4 894.50 €
TOTAL Hors Taxes	16 315.00 €	TOTAL Hors Taxes	16 315.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan de financement présenté et l'autorise à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

10 - Délibération portant sur une demande de subvention Départementale pour la réalisation d'une fresque sur la façade de l'Ecole de CORDES.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire de CORDES, il était prévu la réalisation d'une fresque sur l'une des façades de l'école.

Cette réalisation n'avait pas pu être réalisée au moment de la livraison du bâtiment, faute de crédits nécessaires.

Il présente au conseil communautaire un plan de financement avec l'inscription d'une demande de subvention départementale, qui permettrait la réalisation de cet ouvrage et il en donne lecture.

Il propose ensuite à l'assemblée de l'autoriser à déposer cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Fresque sur la façade de L'Ecole du Pays Cordais	5 166.00 €	Subvention départementale 70 % Ecole du Pays Cordais	3 616.20 €
		Autofinancement	1 549.80 €
TOTAL Hors Taxes	5 166.00 €	TOTAL Hors Taxes	5 166.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan de financement présenté et l'autorise à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

11-Délibération portant demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRI pour l'équipement des écoles de CORDES et de VAOUR en vidéoprojecteurs interactifs.

Monsieur le Président rappelle la nécessité d'équiper les écoles en vidéoprojecteurs interactifs.

A ce titre et pour la rentrée scolaire de septembre 2015, il y a lieu de procéder à l'équipement des écoles de CORDES et de VAOUR.

Pour pouvoir réaliser cet équipement, il propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du FRI. (Fonds régional d'intervention)

Il donne ensuite lecture du plan de financement prévisionnel et lui propose de déposer cette demande de subvention.

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Equipement : 2 vidéoprojecteurs interactifs pour les Ecoles de Cordes et de Vaour	4 660.00 €	Subvention régionale FRI 30 %	1 398.00 €
		Autofinancement	3 262.00 €
TOTAL Hors Taxes	4 660.00 €	TOTAL Hors Taxes	4 660.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan de financement présenté et l'autorise à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

12 - Délibération validant la nomination des délégués de la 4C à l'association « covoiturons sur le pouce »

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 6 mars 2015, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la communauté de communes à « REZO-POUCE ».

Dans le cadre de cette représentativité, il y a lieu de procéder à la désignation de quatre élus 2 titulaires et 2 suppléants qui participeront au conseil d'administration de l'association.

Il demande aux candidats de se faire connaître.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et la désignation des candidats présentés, le conseil communautaire valide les candidatures proposées de :

Titulaires :

- Monsieur Pascal SORIN
- Monsieur Philippe DELABRE
-

Suppléants :

- Madame Régine BESSOU
- Monsieur Patrick LAVAGNE

13 - Délibération portant attribution d'une subvention de fonctionnement au Club de Tennis de CORDES.

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un dossier de demande de subvention qui a été déposé par l'association « Tennis Club de CORDES » et qui sollicite une aide de la 4C au titre de son budget de fonctionnement 2015.

Le montant de la subvention demandée est de : 1000 Euros.

Il propose au conseil communautaire de se prononcer sur cette demande de subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote l'attribution d'une subvention de 1000 Euros à l'association au titre de l'année 2015.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget général.

14 – Délibération demande de subvention départementale pour la réfection de la toiture de la Médiathèque du Pays Cordais.

Monsieur le Président présente à l'assemblée un devis concernant les travaux qui doivent être engagés rapidement sur la toiture de la médiathèque de CORDES et il en donne lecture :

Le montant de ces travaux se chiffre à : 7 628.27 € Hors taxes.

Dans ce cadre, il propose au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Travaux de réfection de la toiture de la Médiathèque	Dépenses Prévisionnelles Montant Hors Taxes	Recettes Prévisionnelles	Montant sur les dépenses H.T
Travaux de réfection de toiture	7 628.27 €	Subvention Départementale	2 288.48 €
		Contrat Atout Tarn : 30%	
		Autofinancement prévisionnel	5 339.79 €
Total Dépenses H.T	7 628.27 €	Total Recettes prévisionnelles	7 628.27 €

Entendu l'exposé du projet présenté par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

15-Délibération demande de subvention départementale au titre de l'équipement en matériel de la Base de Loisirs du Garissou

Monsieur le Président présente à l'assemblée l'ensemble des devis qui ont été demandés auprès des entreprises pour l'équipement en matériel de la Base de Loisirs du Garissou.

Il rappelle que la base a été reprise en gestion directe par la 4C, depuis le 1^{er} janvier 2014 et que jusqu'à maintenant, pour les besoins d'utilisation des matériels pour l'entretien de la Base, il fallait les emprunter aux autres services de la collectivité, ou les louer. Cette situation devient contraignante et nécessite beaucoup d'organisation entre les services et les personnels de la 4C.

Pour pouvoir procéder à l'acquisition de l'ensemble de ce matériel, il propose au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Équipement chalets et Base de Loisirs du Garissou	Dépenses Prévisionnelles Montant Hors Taxes	Recettes Prévisionnelles	Montant sur les dépenses H.T
<i>Matériel de cuisine</i>	2 567.50	<i>Subvention Départementale Contrat Atout Tarn : 30%</i>	1 727.31
<i>Lave-linge collectif pour les chalets</i>	2 366.16	<i>Conseil Régional FRI : 20%</i>	1 151.54
<i>Caisse enregistreuse CASIO</i>	514.00	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	2 878.86
<i>Équipement des chalets 45 détecteurs de fumée</i>	310.05		
Total Dépenses H.T	5 757.71 €	Total Recettes prévisionnelles	5 757.71

Acquisition de matériel de maintenance des installations et entretien des espaces verts.	Dépenses Prévisionnelles Montant Hors Taxes	Recettes Prévisionnelles	Montant sur les dépenses H.T
<i>Estimation de l'équipement de la base en matériel de maintenance et d'entretien. (liste annexée)</i>	5 707.62	<i>Conseil Départemental Contrat Atout Tarn 30%</i>	1 712.29
		<i>Conseil Régional FRI : 20%</i>	1 141.52
		<i>Autofinancement prévisionnel</i>	2 853.81
Total Dépenses prévisionnelles H.T	5 707.62 €	Total Recettes prévisionnelles	5 707.62 €

Entendu l'exposé du projet présenté par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

16-Délibération demande de subvention régionale au titre de l'équipement en matériel de la Base de Loisirs du Garissou

Monsieur le Président présente à l'assemblée l'ensemble des devis qui ont été demandés auprès des entreprises pour l'équipement en matériel de la Base de Loisirs du Garissou.

Il rappelle que la base a été reprise en gestion directe par la 4C, depuis le 1^{er} janvier 2014 et que jusqu'à maintenant, pour les besoins d'utilisation des matériels pour l'entretien de la Base, il fallait les emprunter aux autres services de la collectivité, ou les louer.

Cette situation devient contraignante et nécessite beaucoup d'organisation entre les services et les personnels de la 4C.

Pour pouvoir procéder à l'acquisition de l'ensemble de ce matériel, il propose au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional et il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Equipement chalets et Base de Loisirs du Garissou	Dépenses Prévisionnelles Montant Hors Taxes	Recettes Prévisionnelles	Montant sur les dépenses H.T
<i>Matériel de cuisine</i>	2 567.50	<i>Subvention Départementale Contrat Atout Tarn : 30%</i>	1 727.31
<i>Lave-linge collectif pour les chalets</i>	2 366.16	<i>Conseil Régional FRI : 20%</i>	1 151.54
<i>Caisse enregistreuse CASIO</i>	514.00	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	2 878.86
<i>Equipement des chalets 45 détecteurs de fumée</i>	310.05		
Total Dépenses H.T	5 757.71 €	Total Recettes prévisionnelles	5 757.71
Acquisition de matériel de maintenance des installations et entretien des espaces verts.	Dépenses Prévisionnelles Montant Hors Taxes	Recettes Prévisionnelles	Montant sur les dépenses H.T
<i>Estimation de l'équipement de la base en matériel de maintenance et d'entretien. (liste annexée)</i>	5 707.62	<i>Conseil Départemental Contrat Atout Tarn 30%</i>	1 712.29
		<i>Conseil Régional FRI : 20%</i>	1 141.52
		<i>Autofinancement prévisionnel</i>	2 853.81
Total Dépenses prévisionnelles H.T	5 707.62 €	Total Recettes prévisionnelles	5 707.62 €

Entendu l'exposé du projet présenté par Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

17 - Délibération d'adhésion au groupement d'achat d'électricité du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la Communauté de Communes du Cordais et du Causse a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la

Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que *la* Communauté de Communes du Cordais et du Causse au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la communauté de communes du Cordais et du Causse sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu des éléments qui viennent de lui être portés à connaissance par Monsieur le Président,

Le conseil communautaire:

- Décide de l'adhésion de la communauté de communes du Cordais et du Causse au groupement de commandes précité pour :
 - ✓ L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - ✓ La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Président pour le compte de la Communauté de Communes, dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes, pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la communauté de communes du Cordais et du Causse, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de *la communauté de communes du Cordais et du Causse*.
- **18 Délibération portant demande de subvention départementale au titre des amendes de police.**

Sur proposition de Monsieur le Président,

- Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation routière et sécuritaire sur les voies des communes entrant dans le champ de la compétence « Voirie Intercommunale »,

- Considérant le devis récapitulatif et estimatif des panneaux à commander pour les communes de la 4C dont le montant se chiffre à :

- **6 939.44 € Hors-Taxes.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des « Amendes de Police ».

- **6 939.44 € Hors-Taxes.**

(Six mille neuf cent trente-neuf euros et 44 centimes)

19- Délibération portant demande de subvention au titre de l'action « 500 territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat »

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu la délibération du 6 mars 2015 relative à l'adhésion de la 4C au dispositif « Rezo pouce »,

Considérant la nécessité d'acquérir et de mettre en place la signalétique inhérente à cette action sur l'ensemble des communes de la 4C,

Considérant la convention à signer avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, portant sur le projet « 500 territoires à énergie positive pour la croissance verte et le climat » et permettant de bénéficier d'un appui financier de l'Etat sur cette opération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Informations et questions diverses.

- Réforme Territoriale des Intercommunalités

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réunion d'installation de la commission départementale de coopération intercommunale (C.D.C.I) qui fait suite aux élections portant renouvellement des Conseillers Départementaux de Mars dernier et qui est prévue le lundi 1^{er} juin à la Préfecture.

Il évoque brièvement les discussions en cours au niveau national sur le projet de la « loi NOTRe » et les différentes hypothèses envisageables d'évolution du futur schéma de coopération intercommunale du département, sur lequel Monsieur le Préfet et les membres de la CDCI seront amenés à travailler dans les prochains mois.

Voirie

Complémentairement au dossier de demande de subvention FAVIL qui vient d'être approuvé par le conseil communautaire, Jean-David ROOCKX rappelle que deux autres dossiers feront aussi l'objet de demande de subvention départementale au titre « des amendes de police » :

- Pour l'acquisition et l'installation de panneaux de sécurité routière sur les communes dans le cadre d'une commande groupée.
- Pour l'acquisition de lames de neige.

Concernant ce dernier point, il rappelle aux Maires et délégués Voirie présents, qu'il est important que les communes intéressées par l'acquisition d'une lame de neige, confirment par écrit leur demande auprès du secrétariat Voirie, afin de pouvoir finaliser le devis de demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.